

agenda des manifestations

ça se passe dans votre commune !

OCTOBRE

• Vendredi 26...

SOIRÉE À L'HIPPODROME DE VINCENNES

Départ place Pierre Salvi à 17h30 – Réservation Presse et Plume (ancienne Maison de la Presse)

Cette soirée comprend : le transport en autocar, l'entrée de l'hippodrome, la visite commentée, le dîner.

Prix des places: adhérent : 50€/non adhérent : 53€

Organisée par l'association L'Ourmes

• Vendredi 26, samedi 27, dimanche 16...

BOURSE AUX JOUETS

Dépôt : vendredi de 14 heures à 19h30 et samedi de 9 heures à 11h30.

Vente : samedi de 14h30 à 18 heures et dimanche de 10 heures à 12 heures.

Restitution et paiement : dimanche de 15 heures à 17 heures.

Organisée par l'association Les Parents et l'Ecole.

NOVEMBRE

BALLADES EN NOVEMBRE •

Samedi 10...

BERNARD JOYET

Samedi 17...

ANNE SYLVESTRE

Samedi 24...

PIERRE VASSILIU

Samedi 1er décembre...

ENRICO MACIAS

Salle Saint-Louis de Viarmes

Renseignements et réservations : Presse et Plume (ancienne Maison de la Presse) ou par téléphone : 06 15 71 64 39 Sur internet : www.viarmes.fr

Organisées par la Commission Culturelle et le Comité des Fêtes.

• Du samedi 10 au samedi 17... LES JOURNÉES DE L'ARBRE

« La forêt de Carnelle », exposition prêtée par le Conseil général du Vald'Oise, expliquant la forêt aux grands et aux petits, son rôle et son fonctionnement, ses usages et ses habitants.

Lundi, jeudi, vendredi de 13h45 à 17h45, mardi de 13h45 à 19 h, samedi et mercredi de 8h45 à 11h45

Organisées par la commission de l'environnement

• Dimanche 11 CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

11 heures : messe solennel en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

11h45 : rassemblement place Pierre Salvi

12h : dépôt de gerbe au monument Georges Clemenceau – défilé jusqu'au cimetière et monument aux morts –

Allocution de Claude BECU, président des Anciens combattants, et de Daniel DESSE, maire de Viarmes et conseiller général – Retour à la mairie suivi d'un vin d'honneur avec distribution de diplômes et de médailles.

Organisée par l'Association des Anciens Combattants de Viarmes, Asnières, Noisy et Seugy.

• Samedi 17 et dimanche 18 ... CONCOURS DE TIR À L'ARC

Qualificatif pour les championnats de France (1)

De 9h à 18h – Gymnase

Organisé par la Compagnie d'Arc de Viarmes

• Samedi 17 et dimanche 18 ... JOURNÉE À ETAPLES (62) - FESTIVAL DU HARENG CÔTIER

Départ place Pierre Salvi à 7h – retour vers 18h

Réservation Presse et Plume (ancienne Maison de la Presse)

Prix des places: adhérent : 61€/non adhérent : 64€

Organisée par l'association L'Ourmes

16h à 17h : intervention de l'orchestre d'harmonie et l'ensemble vocal de Viarmes.

20h30 : Grand loto

• Samedi 8 et samedi 9... MARCHÉ DE NOËL

De 10h à 19h – place Pierre Salvi
Dimanche après-midi, à partir de 16h, concours de déguisements tous âges.

Remise d'un cadeau par le père Noël.

Organisé par l'UCAV

• Vendredi 14...

CONCERT DE NOËL

Hammerschmidt, Beethoven, Vivaldi, etc.

20h30 - Eglise Saint Pierre - Saint Paul

Organisé par l'orchestre d'harmonie et l'ensemble vocal de Viarmes.

• Samedi 15 et dimanche 16... CONCOURS DE TIR À L'ARC

Qualificatif pour les championnats de France (2) - De 9h à 18h – Gymnase

Organisé par la Compagnie d'Arc de Viarmes.

DECEMBRE

• Jeudi 6...

MARCHÉ GOURMAND

De 14h à 20h – Au gymnase

Organisé par le Comité des Fêtes.

• Vendredi 7 et samedi 8... TÉLÉTHON

De vendredi soir à samedi soir

Gymnase : tournoi de volley-ball

Samedi

Salle Saint-Louis : 14 h à 15h : intervention de l'association Autour du geste et de la parole

15h à 16h : intervention de l'association

A tout bout Chant

Nous vous rappelons que les visites à l'Abbaye de Royaumont sont gratuites pour les habitants de Viarmes sur présentation d'une pièce d'identité.

La Carte Orange sur passe Navigo !

Vous voyagez quotidiennement sur les lignes Transilien et vous souhaitez plus de rapidité, de liberté et de Sérénité. N'hésitez plus ! Adoptez le Passe Navigo Orange.

Avec le Passe Navigo vous passez plus rapidement aux valideurs, vous chargez sur votre passe un forfait hebdomadaire ou mensuel et en cas de perte ou de vol, votre passe est remplacé et votre abonnement renouvelé.

Pour des renseignements complémentaires, notre personnel en gare se tient à votre entière disposition.



Viarmes, notre commune



Bulletin Municipal

Octobre 2007

Directeur de la Publication : Daniel Desse • Rédactrice en Chef : Valérie Carnis • Secrétaire de Rédaction : Stéphanie Romain

ÉDITORIAL DU MAIRE

Chers Concitoyens,

Mardi 2 octobre, 21 heures. Un violent orage s'abat sur Viarmes. Durant plus d'une heure une pluie diluvienne voudrait nous faire croire que nous sommes en plein été, saison des orages, des éclairs et du tonnerre. Quarante quatre millimètres d'eau vont ainsi se déverser sur notre commune.

Conséquence d'un dérèglement climatique ? Ruissellement des eaux accentué par l'imperméabilisation des sols ? Force est de constater que toutes les régions sont tour à tour confrontées à des déchainements météorologiques.

Sans tomber dans l'exagération des faits, les pluies "exceptionnelles" sont de plus en plus fréquentes.

Par sa position géographique en vallée, au pied des pentes de la forêt de Carnelle, Viarmes s'est trouvé confronté au phénomène d'inondation.

Aujourd'hui les images de la rue de Paris sous un mètre d'eau ne sont plus d'actualité. La digue du "Ravin de la tempête" protège efficacement notre commune. Il suffisait pour s'en convaincre de constater le volume d'eau stocké, au lendemain du 2 octobre, derrière la digue.

Mais la lutte contre les inondations n'est pas pour autant terminée. Plusieurs quartiers de Viarmes sont toujours "vulnérables" et la commune poursuit ses aménagements de mise en sécurité.

Sur les hauteurs de la rue de la Fontaine d'Amour, les travaux réalisés ont démontré leur efficacité. Rue Jean Jaurès, les riverains, deux fois sinistrés en 2006, ont été cette fois protégés par les aménagements provisoires déjà réalisés et une réalisation définitive est en cours.

D'autres travaux doivent être réalisés dans d'autres secteurs. Rue Kennedy, rue Kleinpeter, Quatre vents : les études sont en cours soit par la commune ou par d'autres structures compétentes.

Le hameau de Giez, une nouvelle fois envahit par la rivière l'Ysieux, devrait être protégé par la construction d'une digue en amont de Chaumontel et dont les travaux, financés par le syndicat de rivière, doivent commencer dès novembre.

Certaines habitations ont été confrontées à des "remontées" d'eaux provenant des canalisations d'assainissement (tout à l'égout). Ceci est la conséquence de raccordements illégaux de dispositifs de captage d'eaux pluviales (gouttières, grilles, etc..) sur le réseau d'eaux usées. Ces apports d'eaux pluviales mettent "en charge" les canalisations d'assainissement qui "débordent" ne pouvant évacuer les volumes d'eaux parasites. Des contrôles sont aujourd'hui réalisés afin de détecter ces irrégularités qui devront être rapidement corrigées par les contrevenants.

Afin de supprimer les désordres constatés et éviter les débordements des réseaux d'assainissement, chacun se doit de vérifier ses installations d'évacuation des eaux : eaux usées dans le tout à l'égout, eaux pluviales dans un puisard ou au réseau pluvial, s'il existe, ou caniveau (en zone urbaine).

L'effort de chacun de se mettre en conformité évitera à tous les désagréments constatés aujourd'hui.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette sollicitation et vous adresse mes très cordiales salutations.

*Daniel DESSE
Maire de Viarmes
Conseiller Général*



Séance du 19 juillet 2007

Le Conseil...

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les négociations concernant l'aménagement de la propriété Hamon et de ses parkings avec la société SICODIM.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, à signer la promesse de vente et acte de vente aux conditions financières prévues avec la société SICODIM et tout acte concernant cette affaire.

DEFINIT en accord avec la communauté de communes les objectifs comme suit :

- créer un parc d'activités dans la continuité de l'espace économique existant sur la commune de Viarmes, pour éviter le mitage du territoire et des espaces naturels, et pour rationaliser et dynamiser le développement économique par le regroupement des entreprises et par la création de services communs ;
- proposer des terrains d'activités pour les PME/PMI et TPE/TPI sur le territoire communautaire et plus généralement celui du PNR ;
- accueillir de nouvelles entreprises et permettre le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire ;
- offrir des emplois à la population du territoire et réduire les déplacements domicile-travail ;
- développer les richesses fiscales au profit du territoire.

FIXE en accord avec la communauté de communes les modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales ainsi que toutes les personnes concernées :

- diffusion d'un article d'information dans les journaux municipaux de Viarmes et de Belloy-en-France ;
- organisation d'une exposition en mairie de Viarmes et à la mairie de Belloy-en-France, pendant deux ou trois semaines et mise à disposition du public de registres sur lesquels les personnes intéressées pourront faire leurs remarques ;
- organisation d'une réunion publique à la mairie de Viarmes.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le centre national pour le développement du sport pour l'obtention d'une subvention qui ne pourra excéder 20% du montant total des travaux du tir à l'arc.

PREND ACTE de l'ensemble des conditions fixées pour son obtention.

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les entreprises dans le cadre d'un appel d'offres passé sous la forme de la procédure adaptée pour l'enfouissement des réseaux rue Jean Jaurès.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant après approbation du choix du titulaire par la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les avenants du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avants n'excède pas 5% du marché initial.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter les entreprises dans le cadre d'un appel d'offres passé sous la forme de la procédure adaptée pour les travaux de voirie rue Jean Jaurès.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant après approbation du choix du titulaire par la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les avenants du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avants n'excède pas 5% du marché initial.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour la lutte contre les dépôts sauvages.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007.

DECIDE de solliciter la participation financière du Conseil Général du Val d'Oise aux charges de fonctionnement occasionnées par l'extension des forces de police municipale, au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 25 029,17 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d'empêchement de monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition pour la parcelle AB n°832 - Avenue de Royaumont et toutes pièces utiles pour ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du terrain, ruelle de la Nourrie, et toutes pièces utiles pour ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de parcelle cadastrée AC n°714 - Résidence du Saint-Côme et toutes pièces utiles pour ce dossier.

DÉCIDE la modification du tableau des effectifs suite à la réforme des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, et ce à compter du 1er janvier 2007.

PREND ACTE du rapport 2006 établi par la Lyonnaise des Eaux relatif au service public de l'eau potable.

PREND ACTE du rapport 2006 établi par le SICTO-MIA.

Séance du 25 septembre 2007

Le Conseil...

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure et à consulter les entreprises dans le cadre d'un appel d'offres passé sous la forme d'un marché négocié pour l'aire de jeux pour adolescents.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant après approbation du choix du titulaire par la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les avenants du marché dès lors que l'augmentation induite par cet ou ces avenants n'excède pas 5% du marché initial.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits partiellement au budget primitif 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SFR fixant l'ensemble des modalités pour l'installation d'une antenne de radiotéléphonie.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général pour les travaux d'extension du musée d'Histoire pour un montant de travaux estimatif de 32 698,50 euros HT soit 39 107,40 euros TTC.

SOLLICITE une dérogation pour commencement des travaux avant notification de la subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du sénateur pour les travaux d'extension du musée d'Histoire pour un montant de travaux estimatif de 32 698,50 euros HT soit 39 107,40 euros TTC.

SOLLICITE une dérogation pour commencement des travaux avant notification de la subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2008.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général pour les travaux de réfection d'une salle au 1er étage du Hêtre pourpre pour un montant estimatif de 18 987,09 euros HT soit 22 708,56 euros TTC.

SOLLICITE une dérogation pour commencement des travaux avant notification de la subvention.

DECIDE de solliciter respectivement auprès du Conseil Général, du Syndicat d'électricité et de France Telecom les subventions relatives aux travaux d'enfouissement de réseaux avenue Kennedy.

PRECISE que le solde de financement de l'opération sera assuré par la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable et de la protection incendie, route de Giez, pour un montant estimatif de travaux fixés à 30 804,27 euros HT soit 36 841,92 euros TTC.

SOLLICITE une dérogation pour commencement des travaux avant notification de la subvention.

DECIDE d'attribuer une subvention au club de tennis de Viarmes Asnières à hauteur de 520 euros pour le voyage organisé à Tubbercurry du 21 au 23 septembre 2007.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2007.

DECIDE l'attribution d'une bourse communale de 40 euros aux élèves et étudiants de moins de 25 ans pour l'année scolaire 2007/2008, susceptibles de pouvoir bénéficier d'une bourse départementale.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2007.

SOUJET les travaux de clôtures en limite de voies ou en limites séparatives à déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

DIT que cette obligation entrera en vigueur dès que cet acte sera rendu exécutoire.

INSTITUE le permis de démolir sur tout le territoire de la commune.

DIT que cette obligation entrera en vigueur dès le caractère exécutoire de cette délibération



Les principales décisions du Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Jacques RENAULT, Maire Adjoint, de signer l'acte et toutes les pièces nécessaires pour l'achat de la parcelle cadastrée AB n°664-662, Lieudit « Champ Notre Dame », pour un montant total de 3 743 euros.

DIT que les crédits relatifs aux frais des actes sont prévus au budget communal 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Jacques RENAULT, Maire Adjoint, de signer l'acte et toutes les pièces nécessaires pour l'achat de la parcelle cadastrée AB n°202, secteur « Le Fréchet », pour un montant total de 10 701 euros.

DIT que les crédits relatifs aux frais des actes sont prévus au budget communal 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT en cas d'empêchement de celui-ci de signer l'acte et toutes les pièces utiles pour l'échange de parcelles à l'euro symbolique AB n°631 et AB n°633, au lieudit « Champ Notre Dame », contre la parcelle D n°19.

DIT que cet échange s'effectuera à valeur égale.

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d'empêchement de celui-ci de signer l'acte et toutes les pièces utiles pour l'acquisition de la parcelle A n° 86 sise au lieu-dit « remise de la Vollière » pour un montant total de 3 294 euros.

DIT que les crédits relatifs aux frais de cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2006.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Jacques RENAULT, en cas d'empêchement de celui-ci de signer les actes de cession de trois boxes situés rue du Gaudron ou toutes pièces utiles avec les futurs acquéreurs.

DIT que les crédits relatifs aux frais de cette acquisition sont inscrits au budget primitif 2006.

VALIDE ET ACCEPTE la modification N° 3 des statuts de la Communauté de Communes.

DECIDE la création d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants et d'un contrat d'apprentissage pour un agent du centre de loisirs.

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget communal 2007.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à verser les dites primes pour le poste d'éducatrice de jeunes enfants à compter du 1er septembre 2007 et de prendre l'arrêté fixant le taux de celles-ci.

Actualités

Rentrée 2007 : ce qui change

L'heure de la rentrée a sonné marquant le retour des 610 écoliers de Viarmes sur les bancs de nos écoles. Et l'été a amené son lot de changement. Avec un seul crédo pour la municipalité : améliorer le quotidien des familles. Tour d'horizon.

Deux fermetures de classes annoncées, une épargnée

C'est au printemps dernier que la nouvelle est tombée. Deux classes, l'une à l'école maternelle Marie Noël, la seconde à l'école élémentaire Louis Pergaud, étaient condamnées à fermer dès cette rentrée sur décision de l'inspection académique du Val d'Oise.

Immédiatement, élus et parents d'élèves de la commune se sont mobilisés. Daniel Desse, maire de Viarmes et conseiller général, Marie-Pascale Ferré, maire adjointe chargée des affaires scolaires, ainsi qu'une délégation de parents d'élèves de l'association les Parents et l'Ecole et de la FCPE se sont rendus quelques jours plus tard à l'inspection académique du Val d'Oise pour contester ces fermetures et « défendre la qualité de l'enseignement de la commune ».

A la plus grande satisfaction des élus, des parents et des enseignants, le mardi 4 septembre, jour de la rentrée scolaire, c'est non plus quatorze mais bien quinze classes qui ont finalement rouvert leurs portes à l'école élémentaire Louis Pergaud. L'implacable logique comptable de l'inspection académique a tout de même eu



raison de la huitième classe de maternelle de Viarmes. Explication avancée : la baisse significative des effectifs, avec 25 enfants en moins en maternelle entre la rentrée 2006 et la rentrée 2007.

Trois nouveaux agents pour sécuriser les sorties des écoles

Trois nouveaux agents municipaux Jacques, André et Guadalupe assurent depuis la rentrée la sécurité aux entrées et aux sorties d'écoles. Ces nouvelles recrues viennent en renfort de la police municipale qui peut ainsi assurer plus régulièrement ses patrouilles et ses interventions sur la circulation.

Garderie périscolaire et accueil de loisirs : extension des horaires d'accueil



A l'initiative de la mairie, les écoliers sont désormais accueillis le matin dès 7 heures au lieu de 7h30 et le soir jusqu'à 18h45 au lieu de 18h30 à la garderie périscolaire ainsi qu'à l'accueil de loisirs (le mercredi et pendant les vacances scolaires). Ces nouveaux horaires tiennent compte de la desserte SNCF.

Le lieu multi-accueil ouvre le lundi

Ça bouge aussi pour les tout petits. Le lieu multi-accueil (ancienne « halte-garderie ») ouvre désormais ses portes quatre jours par semaine au lieu de trois. A noter : l'arrivée de Celine Cordey, nouvelle directrice du lieu multi-accueil, qui remplace depuis la rentrée Michelle Laurent.

Restauration scolaire, garderie, étude, accueil... Un seul règlement par famille

Autre nouveauté de la rentrée : le règlement unique pour le restaurant scolaire, la garderie, l'accueil de loisirs et les études. Vous pouvez effectuer vos paiements (chèque ou numéraire) en Mairie, auprès de Marie-Ange Delaporte, aux horaires d'ouverture suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 17h45, le mercredi de 8h30 à 11h45. La mise en place du paiement en ligne via le site internet de la commune (<http://www.viarmes.fr>) est actuellement à l'étude.

ALADIN : la téléassistance pour les personnes âgées

Dépêcher des secours d'une simple pression sur un bouton, c'est la solution que propose le Conseil général. Ce dispositif, appelé Aladin, est un service d'assistance à distance conçu pour les personnes âgées ou handicapées. 24h sur 24, 7 j sur 7, une station d'écoute est à la disposition des abonnés en cas d'urgence ou pour toute question d'ordre médical. Un système simple, efficace et indispensable selon Paulette. « Toute personne seule, même en bonne santé, devrait être équipée de la téléassistance », témoigne cette habitante de la résidence des personnes âgées de Viarmes. Victime d'une chute en 2005 alors qu'elle descendait de son lit, Paulette, âgée de 77 ans, est restée une nuit entière clouée au sol, le col du fémur brisé. « C'est seulement le lendemain matin qu'on m'a porté secours ».



Depuis sa sortie de l'hôpital, un transmetteur doté d'un haut-parleur branché sur sa ligne téléphonique et relié à la centrale d'écoute Aladin trône sur la table de nuit de Paulette. Une télécommande sous forme de pendentif d'une portée de 80 mètres, lui permet à tout moment de déclencher un appel sans décrocher le téléphone. Le transmetteur est équipé d'un bouton supplémentaire bleu pour les questions d'ordre médical. « Les opérateurs sont aimables et compétents, souligne Paulette avant d'ajouter. Je vis seule depuis la mort de mon mari. J'ai peu de contact avec l'extérieur. Depuis 2005 je n'ai pas eu d'accident mais ça me rassure ».

Pour obtenir la téléassistance :

- Si vous êtes non imposable ou bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A) adressez-vous au : Conseil général du Val d'Oise - Direction des Personnes Agées - tél. : 01.34.25.76.43 – 01.34.25.35.73 Site internet : www.valdoise.fr ou auprès de votre Centre communal d'action sociale.
- Si vous êtes imposable sur les revenus et non bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et pour toutes les mises à jour de votre fiche abonné, adressez-vous à : GTS Téléassistance - tél. : 01.46.12.12.12.

Un espace d'expression pour les graffeurs-amateurs

L'embellissement d'une commune peut passer par le graff. Une quinzaine de membres d'Action Jeunesse de Viarmes (AJV) l'ont démontré cet été au gymnase de Viarmes. Le graff c'est aussi un art. Un simple coup d'œil à la façade revue et corrigée par le petit groupe suffit à le prouver.



L'idée est née d'une initiation au décor urbain à l'AJV. Restait à trouver la surface. En juin 2007, la mairie donne son accord pour l'une des façades du gymnase. Un budget de 750 euros est débloqué. Commence alors une première phase de nettoyage du mur maculé de tags. Et le contrat avec les jeunes est clair dès le début « Ils ont signé une feuille par laquelle ils s'engageaient de la phase de nettoyage jusqu'à la finition, explique Jean-Marc Leymarie, animateur à l'AJV. Ils n'étaient pas là uniquement pour peindre ».

Chaque mercredi et chaque samedi, lorsque le temps le permet, les adolescents, aidés de trois animateurs, travaillent sans relâche sur les murs du bâtiment communal. Le thème est déjà tout trouvé : le sport. « On a d'abord travaillé à la craie à partir de photos avant de passer à la partie réalisation à l'aérosol, explique Jean-Marc. Là, ils ont eu un choc. Ils ne se rendaient pas compte de l'habileté que requiert un dessin à la bombe ». Le résultat est visible depuis quelques semaines : huit polaroids illustrent des sports pratiqués au gymnase de Viarmes. Le tout à main levée. Bravo les artistes !

Nouveau succès pour les Journées du patrimoine



Les 24 e journées du patrimoine ont rencontré un nouveau franc succès cette année à Viarmes. Ainsi la visite du clocher a conquis plus de deux cents amoureux des monuments historiques. Pas moins de 150 visiteurs ont découvert ou redécouvert la Fontaine aux Moines. Du côté de la Rue du Fréval, le concours de labour a fait le plein avec certains adeptes du motoculteur venus d'Ardèche ou encore des Bouches du Rhône. C'était également l'affluence au Musée d'Histoire locale où l'on a totalisé pas moins de deux cents entrées. La projection du diaporama " Une histoire de Viarmes " a d'ailleurs fait salle comble à deux reprises.

Pour plus d'informations s'adresser à l'Office de tourisme- 74 rue de Paris

Mardi : 14h-17h - Jeudi : 9h - 12h30
Samedi : 10h15 - 12h30 et 14h30 - 17h30
Dimanche : 9h-12h

Musée d'Histoire locale

Ouverture au public le vendredi de 14h30 à 17h30

Un Viarmois chevalier de légion d'honneur

Le 19 juin dernier, Pierre Fulchir a été fait chevalier de la légion d'honneur. Au cours d'une cérémonie officielle dans la salle du conseil municipal de Viarmes, Christian Leyrit, préfet du Val d'Oise a remis la médaille au Viarmois pour son militantisme syndical et son engagement associatif.

« Ce soir, c'est une belle victoire pour l'ensemble de ma famille, a déclaré Pierre Fulchir avant d'ajouter. Cela n'a pas toujours été facile. Mais les résultats sont là ».



Réfections des voies rue Jean Jaurès et route des Princes

Des travaux de rénovation et d'aménagement ont débuté avenue Jean Jaurès et sur une partie de la route des Princes. Rue Jean Jaurès, le programme comprend : le renforcement du réseau d'eau potable, l'enfouissement des câbles des réseaux électriques et téléphoniques, la suppression des poteaux, le remplacement des candélabres, l'extension du réseau d'eaux pluviales jusqu'au carrefour avec la rue du Gaudron, la remise en état totale des trottoirs et de la chaussée. Route des Princes, la commune va procéder à la pose de bordures et de caniveaux, au reprofilage de la voie pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales ainsi qu'à la réfection de la chaussée. Ces travaux vont nécessiter la fermeture des voies à la circulation, exceptée pour les riverains qui pourront accéder à leur propriété, notamment le soir et le week-end. La durée de ces travaux est estimée à 4 mois pour un montant total de 385 934 euros.



Une aire de jeux pour adolescents courant 2008

Après les enfants, c'est au tour des adolescents de bénéficier d'ici peu d'une nouvelle aire de jeux. Cet espace va être créé sur la parcelle entre l'avenue Gambetta et la rue Jean Moulin à proximité du futur stand de tir à l'arc, de l'accueil de loisirs et du terrain de football. L'aire de jeux comprendra entre autres un terrain multisports équipé de buts de football, basket-ball, hockey et handball, une piste de skateboard, deux tables de ping-pong, etc. Les travaux d'un montant de 427 150 euros débiteront dans le courant du premier trimestre 2008.

Infos pratiques

Urbanisme

Simplification du permis de construire et autres formulaires

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, etc.), en vigueur depuis le 1er octobre 2007, de nouveaux formulaires sont désormais disponibles en mairie, au service urbanisme, ou sur le site internet du ministère : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>. Cette réforme a notamment pour objectifs de garantir les délais d'instruction et de faciliter la composition du dossier.

Environnement

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 13h et de 16h à 19h, les dimanches et jours fériés de 16h à 19h.

Brûlage à l'air libre de branchage et feuillages

Nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet y compris les déchets végétaux, est interdit sur l'ensemble du département, durant toute l'année, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Déchetterie de Viarmes : les horaires d'hiver

Du 1er novembre au 28 février

Semaine : 9h30 - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h30 - 17h

Dimanche : 10h - 15h

Fermé le mardi et les jours fériés.

Sortie des poubelles : la veille au soir du ramassage.

Pour plus d'informations, site internet de Tri-Or :

<http://www.tri-or.fr>

Sécurité

Les chiens dangereux en question

La loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, qui renforce notamment les mesures envers les chiens dangereux, autorise désormais le maire à procéder au placement ou à l'euthanasie de ces animaux en cas de danger grave et immédiat. Cette disposition s'applique en particulier lorsque le chien n'a pas fait l'objet d'une déclaration en mairie ou s'il circule non muselé et non tenu en laisse. En outre, en cas de défaut de déclaration, le maire ou à défaut le préfet, est tenu de mettre en demeure son propriétaire ou son détenteur, de procéder à la régularisation de la situation dans un délai d'un mois au plus.

Emploi

L'ANPE de Persan a déménagé.

Nous vous informons que l'ANPE de Persan a déménagé. Voici sa nouvelle adresse :

ANPE de Persan

4, rue Jean Moulin

95340 Persan

Tél : 01.30.28.69.00

Fax : 01.39.37.93.20

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h45 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 12h30.

Accès : à 200m de la gare SNCF.